

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 15 NOVEMBRE 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 novembre 2017*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 134 Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.